

Date et lieu de la séance du Conseil d'établissement :

9 mai 2023

École de la Chanterelle, Classe de Valérie

18h30

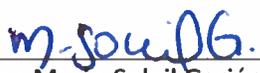
Résolutions	Procès-verbaux
	<p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éric Nolet, parent ➤ Hatim El Aji, parent ➤ Josée Dolbec, parent ➤ Aurelia De Pauw, parent ➤ Sophie Provencher, enseignante ➤ Lamia Tahrou, parent ➤ Marie-Soleil Gariépy, parent ➤ Valérie Côté, enseignante <p>Participait également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Marie-Noël Renaud, directrice <p>Étaient absents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Julie Méryneau, enseignante ➤ Julie Vallée, responsable service de garde
	<p>Ordre du jour figurant dans l'invitation originale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Constat du quorum, ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue 2. Adoption de l'ordre du jour 3. Parole au public 4. Suivi et adoption du procès-verbal du 15 février 2023 5. Annulation de la rencontre du 22 mars 2023 6. Parole au représentant du comité de parents 7. Classe extérieure 8. Résultat de la consultation annuelle des élèves 9. PEVR et Projet éducatif (suivi) 10. Projet de règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves. 11. Confirmation des sommes transmises à l'établissement (budget) 12. Approbation montant maximal pour sorties éducatives 2023-2024 13. Approbation manuels et effets scolaires 2023-2024 14. État de la situation formation en ligne obligatoire des membres du CÉ 15. Campagnes de financement 2022-2023 16. Campagnes de financement 2023-2024 17. Achat de chandails pour les élèves de 1ère année et les nouveaux 18. Adoption des règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>19. Varia</p> <p>Dates importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant le 30 juin 2023 : Éval. du plan de lutte intimidation et violence • Avant le 30 juin 2023 : Adoption rapport annuel CÉ • Avant le 1er octobre 2023 : Dépôt rapport annuel sur site WEB école • Avant le 30 novembre 2023 : Adoption projet éducatif 2023-2027 • Avant le 30 novembre 2023 : Évaluation et bilan PEVR 2019-2022
	<p>1. Constat du quorum, ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue</p> <p>Constatation du quorum : Minimum six membres dont trois parents. Mme Marie-Noël Renaud souhaite la bienvenue.</p>
22-23-22	<p>2. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est proposé par Mr Eric Nolet et adopté à l'unanimité.</p>
	<p>3. Parole au public</p> <p>Aucune personne ne s'est présentée.</p>
22-23-23	<p>4. Suivi et adoption du procès-verbal du 15 février 2023</p> <p>Le procès-verbal ainsi que les suivis sont proposés par Mme Valérie Côté et adopté à l'unanimité.</p>
22-23-24	<p>5. Annulation de la rencontre du 22 mars 2023</p> <p>L'annulation de la rencontre du 22 mars 2023 a été proposé par la présidente par courriel et accepté à l'unanimité par courriel.</p>
	<p>6. Parole au représentant du comité de parents</p> <p>À la rencontre du 16 février 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la synthèse de la consultation. • La politique relative au service de dineurs et service de garde sera clarifiée sur base des recommandations du comité de parents. • La politique de transport a été modifiée suite aux recommandations du comité de parents. • Le projet éducatif : certains parents ont exprimé leur désir d'être plus impliqués. <p>À la rencontre du 16 mars 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de toutes les écoles (clientèle, activités etc.) • Présentation Vision et Valeurs pour le PEVR. • Présentation des nouvelles directives pour désigner les nouveaux membres du CA du centre de service scolaire. <p>À la rencontre du 13 avril 2023:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation sur la nouvelle politique sur le protecteur de l'élève (consultation sur le règlement relatif au traitement des plaintes).

Résolutions	Procès-verbaux
	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation des membres du CA – Deux (2) membres élus, dont un parent d'élève de l'école de la Mosaïque. • Retour de consultation pour le PEVR.
	<p>7. Classe extérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'école de la Chanterelle a obtenu une commandite de \$25,000 supplémentaires de la Caisse Desjardins. • L'appel d'offre pour la classe extérieure s'est terminé le 01^{er} mai. <ul style="list-style-type: none"> ○ Six (6) offres ont été reçues; la compagnie MTKR a fait l'offre la plus basse, à \$65,100. L'estimation budgétaire étant de \$85,146. À cela s'ajoute les frais pour les plans et devis. ○ Prochaine étape : analyse de la conformité de la compagnie sélectionnée (a priori MTKR). ○ Les dates de début de chantier seront divulguées après la signature du contrat. • Le 17 mai prochain, un tournage vidéo aura lieu à l'école pour faire la promotion de la fabrique à projets. • Une formation sur les premiers pas dans l'enseignement en plein air est prévue la semaine prochaine; formation à destination des enseignants qui le désirent.
	<p>8. Résultats de la consultation annuelle des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie Provencher présente le processus et comment le questionnaire a été administré aux élèves. • Mme Marie-Noël Renaud distribue les graphiques de synthèse des résultats du sondage à tous les membres. • Le CÉ discute des résultats et propose que certaines questions/réponses soient partagées avec les élèves qui ont participé au sondage afin d'ouvrir les discussions.
	<p>9. PEVR et Projet éducatif (suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le centre de service a atteint très peu de cibles visées lors du dernier PEVR. • Les directions d'école ont reçu une analyse chiffrée de leur école par rapport aux indicateurs du PEVR. Mme Marie Noél Renaud a déterminé avec le comité de pilotage les indicateurs du projet éducatif 2023-2024.
22-23-25	<p>10. Projet de règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la politique du protecteur de l'élève: Tout ce qui est autre que les plaintes aux élèves seront traitées ailleurs que par le protecteur de l'élève. Cette nouvelle loi permettra d'assurer l'uniformité du traitement des plaintes au niveau régional. • La direction a reçu la nouvelle résolution pour révision. Mme Marie-Noël Renaud présente la résolution au CÉ. Le CÉ donne un avis favorable à l'unanimité.

Résolutions	Procès-verbaux
22-23-26	<p>11. Confirmation des sommes transmises à l'établissement (budget)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Marie-Noël Renaud présente au CÉ les sommes transmises à l'établissement pour chaque poste budgétaire et confirme avoir bien reçu ces sommes.
22-23-27	<p>12. Approbation montant maximal pour sorties éducatives 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CÉ a pris connaissance des montants qui ont été dépensés pour les sorties éducatives de 2022-2023. L'année prochaine, certaines mesures telles que « sortie éducative et en classe nature », « bien-être à l'école » ne seront pas renouvelées ou seront réduites dans le nouveau budget. Comme certaines activités prévues pour l'année 2023-2024 nécessitent de faire la réservation ce printemps, Mme Marie-Noël Renaud demande au CÉ de préautoriser un montant maximal à facturer aux parents, pour chaque niveau. La liste des sorties éducatives 2023-2024 sera approuvée officiellement par le CÉ à l'automne. Le CÉ préapprouve à l'unanimité un montant de \$50 par niveau pour les sorties éducatives sachant que le taux de participation devra être à 80% pour que celles-ci aient lieu. Le CÉ s'entend que le projet spécial des élèves de 6^e année n'est pas pris en considération dans ce montant car il est présenté et approuvé distinctement par les parents lors de la rencontre de début d'année.
22-23-28	<p>13. Approbation manuels et effets scolaires 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> Manuels scolaires : <ul style="list-style-type: none"> La méthode d'achat des manuels reste la même que l'année dernière : Les parents doivent se procurer les cahiers d'activité selon la liste fournie par l'école. L'école doit soumettre à Bureau Citation la liste du matériel avant le 15 mai 2023. Mme Marie-Noël Renaud présente les changements à la liste. <ul style="list-style-type: none"> Première année (2 classes) : pas de changement Deuxième année (2 classes): changement du cahier d'anglais Troisième année (2 classes): changement dans le cahier de français Quatrième année (2 classes multiniveaux 3 et 4, avec 3 élèves de troisième année par classe de quatrième) : le cahier de sciences est retiré et sera remplacé par des projets de sciences. Cinquième année (2 classes) : aucun changement. Sixième année (2 classes) : changement du cahier de math. Classes spécialisées: L'école perd le préscolaire; les trois classes spécialisées seront de niveau primaire. Effets scolaires : <ul style="list-style-type: none"> Changements minimes présentés par Mme Marie-Noël Renaud. Les changements aux manuels et effets scolaires sont approuvés à l'unanimité par le CÉ.

Résolutions	Procès-verbaux
	<p>14. État de la situation formation en ligne obligatoire des membres du CÉ L'ensemble des membres du CÉ confirme que la formation a été faite.</p>
	<p>15. Campagnes de financement 2022-2023 Liste des campagnes de financement en 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étiquettes Colle à moi • Les supers recycleurs • La fabrique à projet • Biscuits/muffins Mom's Pantry • Coffrets de fromage Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac • Les produits de l'érable
	<p>16. Campagnes de financement 2023-2024 Possibilité de réitérer certaines campagnes de financement de 2022-2023. Idées additionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sapins naturels à livrer : un montant serait reversé à l'école. • Il y a toujours un enseignant désigné responsable par campagne de financement. Mme Marie-Noël Renaud fait remarquer qu'un parent pourrait également prendre en charge une campagne de financement. L'école ne dispose pas d'un OPP (organisme parents participatifs) : proposition d'en créer un pour prendre en charge certaines campagnes. Le rôle de l'OPP pourrait être présenté à la rentrée scolaire à l'assemblée des parents. • Possibilité de demander des parents bénévoles pour aider à la réception des colis. <p>Mme Marie-Noël Renaud note qu'il reste de l'argent dans le fonds à destination spéciale. Propositions d'utilisation des fonds restants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire venir des spectacles à l'école sur des thématiques spécifiques (ex : la gestion de l'anxiété). Exemple de coût \$2200 pour deux représentations. • Organiser un spectacle à l'école • Réserver des activités sportives. • Option proposée d'avoir un budget attribué par niveau pour un projet spécial. <p>Une discussion se fera avec l'équipe école et des propositions nous seront présentées.</p>
22-23-29	<p>17. Achat de chandails pour les élèves de 1ère année et les nouveaux Le CÉ approuve à l'unanimité la continuité des achats de chandails par l'école pour les premières années et les nouveaux élèves.</p>
	<p>18. Adoption des règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024 La direction n'a pas encore reçu le nouveau document. Il sera présenté à la prochaine rencontre du CÉ.</p> <p>Horaire du SDG modifié en 2023-2024 : on propose d'ouvrir à 7h au lieu de 6h45, comme toutes les autres écoles du secteur.</p>

Résolutions	Procès-verbaux
22-23-30	<p>Approuvé à l'unanimité par le CÉ pour les justifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre la tendance des autres écoles de secteur. • Le nombre d'enfant impacté est minime (entre 0 et 5) selon les journées.
	<p>19. Varia</p> <p>Salutation de l'initiative des Minitechs, mise en place par Mme Sophie Provencher, enseignante de 6ième année et techno-pédagogue.</p> <p>Dates importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avant le 30 juin 2023 : Éval. du plan de lutte intimidation et violence ➤ Avant le 30 juin 2023 : Adoption rapport annuel CÉ ➤ Avant le 1er octobre 2023 : Dépôt rapport annuel sur site WEB école ➤ Avant le 30 novembre 2023 : Adoption projet éducatif 2023-2027 ➤ Avant le 30 novembre 2023 : Évaluation et bilan PEVR 2019-2022
	<p>20. Levée de l'assemblée à 21h12. Prochaine assemblée le 13 juin.</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;">  <p>Mme Marie-Noël Renaud, directrice</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Mme Marie-Soleil Gariépy, présidente</p> </div> </div>